



Remboursement CAF trop élevé

Par **Isabelle RAYMOND**, le **05/10/2018** à **07:44**

Bonjour,

J'ai une dette à la CAF que rembourse sur mes prestations. Seulement voilà mes ressources ont augmenté mais mon quotient familial lui est de 208 et la CAF me prend 251 euros par mois. Ce qui veut dire plus de prime d'activité (140.05) et le reste sur mon APL soit 378 moins 110 euros. Je précise également que je suis divorcée et Monsieur ne peut plus me verser de pension pour mes deux enfants car il est en ASS donc j'ai énormément de perte financière.

Comment je peux faire ?

Isabelle

Par **youris**, le **05/10/2018** à **11:18**

bonjour,

si le montant de vos prestations ont diminué suite à l'augmentation de vos ressources, vous devrez rembourser la CAF en la payant directement.

salutations

Par **Isabelle RAYMOND**, le **05/10/2018** à **21:35**

Comment ça ?

Par **stellios**, le **06/10/2018** à **06:44**

bonjour,

[citation]Comment ça ?[/citation]

et bien la caf prélève sur vos allocations le trop perçu ! donc vous remboursez....

Cordialement

Par **Isabelle RAYMOND**, le **06/10/2018** à **07:45**

Oui sa je sais cela fait un an qu'ils font cela. Mais ils prélèvent plus que mon quotient. Il prélèvent 251 euros alors que mon quotient est de 208. Normalement il n'ont pas le droit ?

Par **youris**, le **06/10/2018** à **09:35**

vous voulez dire que la caf vous retient plus que ce qui est prévu par l'arrêté du 27 décembre 2017 qui indique:

le montant des retenues mensuelles pouvant être prises sur les prestations à venir est fixé à :

48 € forfaitaires sur la tranche de revenus inférieure à 259 € ;
25 % sur la tranche de revenus comprise entre 259 € et 386 € ;
35 % sur la tranche de revenus comprise entre 387 € et 578 € ;
45 % sur la tranche de revenus comprise entre 579 € et 772 € ;
60 % sur la tranche de revenus supérieure à 773 €.

Par **stellios**, le **06/10/2018** à **18:20**

bonjour,
si vos ressources ont augmentés, la caf peut saisir ce montant...

Par **Isabelle RAYMOND**, le **07/10/2018** à **08:11**

Oui je sais mais je perçois 140 euros de prime d'activité et ils veulent me prendre 251 euros. Et mon quotient n'est que 208. Comment ils vont faire ? Et pouvez vous m'expliquer en détail l'arrêté svp